

Cartouche au brome SPA FROG®

Conseils de prudence	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P220 Tenir à l'écart des matières combustibles. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un médecin. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
Contient	1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne

2.3. Autres dangers

Autres dangers	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Ce mélange ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1\%$.
----------------	---

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne	98%
Numéro CAS : 32718-18-6	
Numéro CE : 251-171-5	
Statut REACH : la substance est exemptée de l'enregistrement REACH car elle est déjà enregistrée en vertu du règlement sur les produits biocides n° 528/2012.	
Classification	
Ox. Sol. 2 - H272	
Acute Tox. 4 - H302	
Acute Tox. 4 - H332	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Acute 1 - H400, Facteur M (aigu) = 1	

L'intégralité du texte des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Les granules sont conditionnés dans une cartouche préremplie. Par conséquent, l'exposition directe au mélange ne devrait pas se produire si la cartouche est utilisée conformément à l'utilisation prescrite.
----------------------	--

Cartouche au brome SPA FROG®

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.
Ingestion	NEPAS faire vomir. Cracher le produit hors de la bouche autant que possible. Consulter un médecin immédiatement. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Garder la personne touchée en observation.
Contact cutané	Il est important d'enlever immédiatement la substance de la peau. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Ne pas frotter l'œil. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
Protection des secouristes	Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Les granules sont conditionnés dans une cartouche préremplie. Par conséquent, l'exposition directe au mélange ne devrait pas se produire si la cartouche est utilisée conformément à l'utilisation prescrite.
Inhalation	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants : Irritation sévère du nez et de la gorge. Essoufflement. Mal de tête. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : Corrosif pour les voies respiratoires.
Ingestion	Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'œsophage et l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : Douleur sévère à l'estomac. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Provoque de graves brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : Douleur. Larmoiement abondant. Rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
-----------------------------	--

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

Cartouche au brome SPA FROG®

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut provoquer ou agraver un incendie ; comburant. Ce produit est toxique. Sévèrement corrosif. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes : Gaz ou vapeurs très toxiques ou corrosifs. L'eau utilisée pour éteindre l'incendie, qui a été en contact avec le produit, peut être corrosive.
Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes : Gaz ou vapeurs très toxiques ou corrosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Peut provoquer ou agraver un incendie ; comburant. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Une protection habituelle peut ne pas être suffisamment sûre. Porter une combinaison de protection chimique. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter l'inhalation de poussières. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas rejeter dans le milieu aquatique, autre que pour l'utilisation préconisée du produit.
---	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Ne pas utiliser de sciure ou tout autre produit combustible. Ce produit est corrosif. Prévoir une ventilation suffisante. Collecter le déversement avec un balai et une pelle, ou assimilé et réutiliser, si possible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Dangereux pour l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
-----------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
-------------------------------	--

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Ce produit est corrosif. Des premiers soins immédiats sont impératifs.
----------------------------	--

Cartouche au brome SPA FROG®

Ne pas rejeter dans le milieu aquatique. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Stocker à une température ne dépassant pas 30°C. Garder sous clef. Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages.

Classe de stockage Stockage de produits comburants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Recommandation du fabricant : 0,1 mg/m³ (valeur moyenne d'exposition de 8 heures)

Il n'existe pas de limites nationales en France d'exposition professionnelle (OEL) connues pour les substances contenues dans ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les granules sont conditionnés dans une cartouche préremplie. Par conséquent, l'exposition directe au mélange ne devrait pas se produire si la cartouche est utilisée conformément à l'utilisation prescrite.

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. S'assurer que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Non requise dans les conditions normales d'utilisation (les granules sont conditionnés dans une cartouche préremplie. Par conséquent, l'exposition directe au mélange ne devrait pas se produire si la cartouche est utilisée conformément à l'utilisation prescrite). En cas de dispersion accidentelle, porter des lunettes de protection antiéclaboussures ou un écran facial bien ajusté EN 166. S'il existe un risque d'inhalation, un masque respiratoire complet peut être nécessaire à la place.

Protection des mains

Non requise dans les conditions normales d'utilisation (les granules sont conditionnés dans une cartouche préremplie. Par conséquent, l'exposition directe au mélange ne devrait pas se produire si la cartouche est utilisée conformément à l'utilisation prescrite). En cas de dispersion accidentelle, porter des gants de protection EN 374. Matériau : tous.

Autre protection de la peau et du corps Non requise dans des conditions normales d'utilisation. Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau ou en cas de dispersion accidentelle (les granules sont conditionnés dans une cartouche préremplie. Par conséquent, l'exposition directe au mélange ne devrait pas se produire si la cartouche est utilisée conformément à l'utilisation prescrite).

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Non requise dans des conditions normales d'utilisation. En cas de déversement accidentel, utiliser des demi-masques et des quarts de masques EN 140 avec cartouches filtrantes remplaçables.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter tout rejet dans l'environnement autre que l'utilisation conseillée du produit.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Comprimé. Granules dans une cartouche jetable.
Couleur	Blanc/blanc cassé.
Odeur	Légère type halogène
Point de fusion/point de congélation	Non applicable.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieures et supérieures d'explosion	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	160°C
pH	Non applicable. Le produit réagit avec l'eau.
Viscosité cinématique	Non applicable.
Solubilité	0.22 g/100 g eau à 25°C 2.5 g/100 g benzène à 25°C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Kow: < 1
Pression de vapeur	0.00935 Pa à 25°C
Densité et/ou densité relative	1.8-2.0
Densité de vapeur relative	Non applicable.
Caractéristiques des particules	MMAD >30 µm

9.2. Autres informations

Propriétés explosives	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Matières solides comburantes	Oxydant

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Pas de réaction dangereuse dans les utilisations normales prévues à la rubrique 7. Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.
--------------------------------------	---

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Humidité. Conserver à une température ne dépassant pas 160°C.
---------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Réducteurs. Produits inflammables/combustibles. Hydrocarbures. Cyanures organiques (nitriles). Esters. Certains métaux.
------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas, utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes : Gaz ou vapeurs corrosifs.
-------------------------------------	---

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Acute Tox. 4 - H302 Nocif en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 947,96

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Acute Tox. 4 - H332 Nocif par inhalation.

ETA inhalation 1,53

(poussières/brouillards mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Skin Corr. 1B - H314 Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Eye Dam. 1 - H318 Corrosif pour la peau. Corrosivité des yeux supposée.
graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée chez les personnes sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
fertilité

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique

STOT Exposition unique Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition répétée

STOT Exposition répétée Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent. Solide.

Information générale La sévérité des symptômes décrits variera en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation Corrosif pour les voies respiratoires. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : Irritation sévère du nez et de la gorge.

Cartouche au brome SPA FROG®

Ingestion	Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'œsophage et l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : Douleur sévère à l'estomac. Nausées, vomissements.
Contact cutané	Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Provoque de graves brûlures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : Douleur ou irritation. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : Douleur. Larmoiement abondant. Rougeurs.
Voie d'exposition	Ingestion inhalation, contact cutané et/ou oculaire.
Organes cibles	Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.
Considérations médicales	Affections cutanées et allergies.

Informations toxicologiques sur les composants

1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 929,0 mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 929,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation 1,5 (poussières/brouillards mg/l)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Test de Ames : Positif.

Mutation génique : Positif.

Essais de génotoxicité - in vivo Essai du micronoyau Négatif.

Altération et/ou réparation de l'ADN : Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC Non listé.

Cancérogénicité NTP Non listé.

11.2. Informations sur les dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Le mélange ne contient pas de substances considérées comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité Aquatic Acute 1 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Cartouche au brome SPA FROG®

Informations écologiques sur les composants

1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne

Toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 0.4 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heure: 0.46 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
CL₅₀, 96 heure: 1.6 mg/l, Cyprinodon variegatus

Toxicité aiguë invertébrés aquatiques CL₅₀, 48 heure: 0.75 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Informations écologiques sur les composants

1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne

Persistance et Le produit est biodégradable. dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Kow: < 1

Informations écologiques sur les composants

1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne

Potentiel de Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.
bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Informations écologiques sur les composants

1-bromo-3-chloro-5,5-diméthylhydantoïne

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. PBT et vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le Le mélange ne contient pas de substances considérées comme ayant des propriétés système endocrinien perturbant le système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Emballage non utilisé Éliminer conformément aux réglementations locales en tant que déchet dangereux. Ne pas déverser le produit dans les égouts et les systèmes de drainage qui mènent aux cours d'eau.

Emballage contaminé Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations locales.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Général Dans des petits emballages, comme c'est le cas pour la plupart des produits de grande consommation, les produits peuvent faire l'objet d'exceptions pour des quantités limitées. Les détails dépendent du colis et du mode de transport. Si le produit est expédié en grandes quantités, il est entièrement réglementé tel que défini en dessous.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR/RID)	3085
N° ONU (IMDG)	3085
N° ONU (ICAO)	3085
N° ONU (ADN)	3085

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS Bromochloro-5,5-dimethylhydantoin)
Nom d'expédition (IMDG)	OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS Bromochloro-5,5-dimethylhydantoin)
Nom d'expédition (ICAO)	OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS Bromochloro-5,5-dimethylhydantoin)
Nom d'expédition (ADN)	OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS Bromochloro-5,5-dimethylhydantoin)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	5.1
Risque subsidiaire ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID OC2	
Etiquette ADR/RID	5.1
Classe IMDG	5.1
Etiquette IMDG	8
Classe/division ICAO	5.1
Risque subsidiaire ICAO	8
Classe ADN	5.1
Risque subsidiaire ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



Cartouche au brome SPA FROG®

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-Q

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes
d'intervention d'urgence 1W

Numéro d'identification du
danger (ADR/RID) 58

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Transport en vrac Non applicable.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable conformément aux Articles 15(2) et 16 du règlement REACH N° 1907/2006 ainsi qu'à l'Article 57 du règlement biocide N° 528/2012.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
IATA : Association Internationale du Transport Aérien.
ICAO : Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
CAS : Chemical Abstracts Service.
ETA : Estimation de la toxicité aiguë
CL₅₀ : Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
DL₅₀ : Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).
CE₅₀ : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable.

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification Ox. Sol. : Matières solides comburantes
Acute Tox. : Toxicité aiguë
Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
Aquatic Acute : Toxicité aquatique aiguë

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 Acute Tox. 4 - H332 : Acute Tox. 4 - H302 : Eye Dam. 1 - H318 : Skin Corr. 1B - H314 : Skin Sens. 1 - H317 : Méthode par le calcul. Aquatic Acute 1 - H400 : Méthode par le calcul. Ox. Sol. 2 - H272 : Jugement d'expert.

Cartouche au brome SPA FROG®

Date de révision 07/01/2025

Numéro de FDS 4809

Version 11

Cette fiche de données de sécurité remplace toute version précédente.

Modifications des sections 1.1, 1.2, 2.2, 4.1, 8.2 et mises à jour conformément au règlement n° 2020/878.

Mentions de danger dans leur intégralité H272 Peut aggraver un incendie ; comburant.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations fournies sur la FDS sont exactes au mieux de nos connaissances, informations et croyances à la date de cette publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une mise au rebut et une libération sécurisés. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériel utilisé en combinaison avec tout autre matériel ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

Fin du document - Nombre de pages : 12